

GRANDS TÉMOINS

Les acteurs de l'utopie

Table ronde animée par
Philippe Jessu

de l'Académie
olympique

Avec la participation de :

Henri Alexandre, membre du cabinet
d'André Henry en 1981

Jean-Louis Langlais, directeur de la
Jeunesse en 1981

Jean Pachot, directeur-adjoint du Loisir
social, de l'Éducation populaire et des
Activités de pleine nature en 1981

Chantal Bruneau, chef de bureau de la Vie
associative en 1981

Denise Barriolade, membre du cabinet
d'Edwige Avice

Michel Simon, membre du Syndicat natio-
nal des conseillers techniques et pédagogi-
ques d'éducation populaire en 1981

François Villalard, directeur régional à
Lille en 1981



Il aurait aimé partir cet été.

1 FRANÇAIS SUR 2
NE PART JAMAIS
EN VACANCES

**Changeons
la Vie**



PARTI SOCIALISTE



Philippe Jessu

La table ronde de cet après-midi ne va pas reprendre tout ce qui a été dit ce matin. Elle est un peu différente, nous l'avons intitulée « Les acteurs de l'utopie », nous aurions pu l'appeler aussi « Les mécaniciens de l'utopie ». 1981 c'était « changer la vie », vous le savez et puis, on l'a rappelé ce matin, c'était pour beaucoup aussi le temps des grandes espérances. Mais alors, qu'attendaient les personnels de la Jeunesse et de l'Éducation populaire ? Question... Qu'attendaient les associations qui étaient partenaires et acteurs de terrain ? Autre question... En fait, à sa création, le ministère du Temps libre vient chapeauter un ministère délégué chargé de la Jeunesse et des Sports et un secrétariat d'État au tourisme. Cette structure, comme on l'a dit ce matin, tricéphale permet-elle de développer un programme ambitieux pour la mise en œuvre de cette idée neuve ? Par ailleurs, puisque nous avons appelé notre journée d'étude « Le Temps libre ou la renaissance contrariée du ministère », il est évident que le point de vue que l'on va plutôt adopter, c'est celui du ministère, tel qu'il a subsisté par la suite et qu'il existe encore à moitié actuellement. Alors, les nouvelles orientations politiques permettaient-elles de donner un nouvel élan au ministère de la Jeunesse et des Sports ? Était-il prêt à courir le vaste champ allant de l'aménagement du temps à l'utilisation de ce temps dans le cadre des loisirs et des vacances, en passant par l'idée centrale d'éducation populaire, alors que, par ailleurs, se développaient, comme on l'a rappelé ce matin, le ministère de la Culture et de nouvelles politiques d'insertion des jeunes. Mais ce ministère, ça n'était peut-être pas une simple continuation. Si l'on se réfère à la lettre envoyée par André Henry le 5 août 1981, qui donne des précisions sur le ministère nouveau, le ministère du Temps libre reprend, parmi d'autres, certaines des attributions de l'ancien ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, mais il n'en est pas pour autant le prolongement. Il résulte en effet d'une volonté politique résolument novatrice dont la mise en œuvre implique des réformes dans l'ensemble des services préexistants : administration centrale, directions départementales et régionales, délégations régionales, établissements nationaux et régionaux, etc. Une autre lettre d'André Henry, envoyée le 22 octobre 1981 aux personnels du ministère, commence par : « Pour changer la vie, c'est l'homme qu'il faut changer. » Vaste programme – c'était une phrase de Jean Guéhenno. Mais en même temps cette lettre est intéressante parce que c'est un véritable appel à la mobilisation. Il précise – je ne cite pas de manière absolument exacte, j'ai choisi des mots dans la lettre –, que le ministre compte autant sur la force de conviction et la qualité du dialogue que les personnels auront instauré avec les élus et la société que sur les moyens qui seront mis à leur disposition pour mettre en œuvre une nouvelle politique. C'est pourquoi la table ronde de cet après-midi se jus-

tifie parfaitement si on lit bien les textes de l'époque : il s'agit de savoir comment les acteurs vont pouvoir mettre en œuvre cette politique. Avec cette table ronde, on voudrait commencer à comprendre comment la mobilisation a pu se faire, à quels obstacles elle s'est heurtée, comment elle a été vécue par ceux à qui on a demandé d'être en quelque sorte les « acteurs de cette utopie » et qui se sont très vite retrouvés en position de mécaniciens chargés de mettre les mains dans le cambouis et de serrer les boulons – cela lorsque les idées nouvelles se sont heurtées aux réalités politiques, humaines ou institutionnelles. Il ne s'agit pas, évidemment, de fixer d'une manière définitive l'histoire de la période, ce n'est pas un colloque, nous l'avons dit ce matin, c'est une journée d'étude qui espère poser des problématiques. Cela permettra ensuite de continuer à travailler et de construire – pour plus tard, à la suite d'autres journées, sur d'autres thèmes – un colloque où il sera peut-être tenté de présenter des études plus approfondies ; car Marianne Lassus l'a répété ce matin : on ne trouve absolument rien ! C'est vraiment étonnant – et ce qui était particulièrement étonnant, effectivement, c'était le colloque « Le temps du changement, 1981-1984 », où la question du ministère du Temps libre n'a pas été mentionnée. Donc, c'est vraiment une espèce de point aveugle. Or ce sont des idées qui sont agitées tout le temps maintenant.

Donc notre idée était de faire apparaître les problèmes tels qui ont été ressentis à trois niveaux : les cabinets ministériels, l'administration centrale – ou les administrations centrales, ce serait plus correct de le dire comme ça – et, par ailleurs, les personnels de terrain et les services déconcentrés. Voilà pourquoi sont présentes à cette table ronde, invitées par le Comité d'histoire, un certain nombre de personnes que je vais présenter dans l'ordre que je viens d'évoquer. Pour les cabinets ministériels, eh bien ! il y a donc Monsieur Henri Alexandre, qui était membre du cabinet d'André Henry et Madame Denise Barriolade qui, elle, est entrée au cabinet d'Edwige Avice en novembre 81. Pour l'administration, Monsieur Jean-Louis Langlais, qui était depuis 1978 directeur de la Jeunesse au ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, et Monsieur Jean Pachot, qui a vécu lui aussi la transition puisqu'il appartenait déjà à la direction de la Jeunesse et qu'il a été dans une des nouvelles directions (celle du Loisir social, etc.) comme sous-directeur ; quant à Madame Chantal Bruneau, elle est entrée au ministère très précisément pour travailler à la mise en œuvre d'un grand projet nouveau qui était celui de la loi sur les associations. Enfin, Monsieur François Villalard était à l'époque directeur départemental puis directeur régional – il a connu les deux positions, et a donc eu l'occasion de vivre notamment les effets de la décentralisation – et Monsieur Michel Simon, lui, était vraiment personnel de terrain mais, surtout, secrétaire national du Syndicat national des conseillers



© INJEP

Journée d'étude du 10 avril 2003, à l'INJEP : de g. à dr., Jacques Touzeau, François Villalard, Jean Pachot, Michel Simon, Denise Barriolade, Philippe Jessu.

techniques et pédagogiques d'éducation populaire. Donc, nous avons vraiment l'ensemble des points sur lesquels nous allons essayer de parler. Nous sommes d'abord partis de l'idée de la mise en place d'une nouvelle politique et pour cela, donc, c'est tout d'abord Henri Alexandre qui interviendra, puis Jean-Louis Langlais, qui nous parlera de la transition, Jean Pachot des nouvelles orientations, et Chantal Bruneau du projet de loi sur les associations. Ensuite, nous allons aborder le problème de la mise en œuvre. André Henry l'a bien rappelé ce matin : s'il voulait faire quelque chose, il fallait qu'il s'appuie sur le monde associatif, sur les personnels. Quels ont donc été les problèmes qui se sont posés dans les relations avec le monde associatif à l'occasion de la préparation de la loi et, à l'intérieur des ministères, comment les choses se sont-elles passées ? Denise Barriolade pourra nous parler plus précisément des articulations entre les deux ministères, ainsi que du grand problème des personnels et des corps, ce qui donnera à Michel Simon la possibilité d'apporter le point de vue des personnels de la base, du terrain. Enfin, ceux qui recueillaient tout cela et qui étaient chargés de travailler sur le terrain, eh bien ! c'est Monsieur Villalard qui nous dira comment ils ont vécu les choses.

Donc, première question qui s'adresse à Henri Alexandre : un cabinet militant, l'idée d'une nouvelle politique, notamment à partir de ce qui a été dit ce matin par André Henry – comment a-t-il vécu les choses à son niveau, au cabinet du ministère du Temps libre ?

Henri Alexandre

Je voudrais tout d'abord vous préciser que, moi, je ne suis arrivé au cabinet qu'en septembre, pour succéder au haut fonctionnaire qui n'avait pas pu rester longtemps et dont André Henry a parlé. Alors, quand je suis arrivé, le démarrage – ou l'ultime démarrage – était déjà réalisé.

Je voudrais aussi préciser que mon témoignage est un témoignage qui ne peut pas être complètement objectif puisque, ayant appartenu au cabinet d'André Henry, m'étant passionné pendant presque deux ans pour l'action menée par ce cabinet, je ne peux pas, en mon âme et conscience, rester complètement objectif. Donc, vous me pardonnerez si j'interviens un peu passionnément, j'essaierai d'être bref parce que je vois qu'il y a beaucoup de choses à dire. Mon premier contact avec le ministre a été un contact un peu rugueux. Il ne faut jamais oublier que ce ministère du Temps libre – André Henry l'a mieux expliqué que moi ce matin – a été créé avec une intervention, ou un contact que je dirais permanent, avec un certain nombre d'inspecteurs, ou d'inspecteurs principaux, dont certains, assez nombreux, étaient à l'administration centrale ; et je me souviens de toute cette période durant laquelle, n'étant pas encore au cabinet, je rédigeais des notes qui passaient par un mandataire de la direction de la jeunesse et de la vie associative pour être retransmises à l'un de nos collègues, qui était un peu la cheville ouvrière et l'un des pivots de cette équipe, Jacques Warin, qui malheureusement a disparu – ce qui est très important car son départ nous a privés certainement d'un certain nombre d'informations que lui seul possédait. N'oublions jamais – je suis originaire du Nord-Pas-de-Calais pour ceux qui ne le savent pas – que Jacques Warin était originaire du Nord et que Pierre Mauroy était originaire du Nord. Ça ne doit pas être oublié tout ça, cela a une certaine influence : j'ai moi-même participé avec Jacques Warin à une discussion avec un autre collègue, alors que le terme de « ministère du Temps libre » n'était pas encore arrêté, sur une recherche d'une définition ou du titre, de l'appellation que l'on pourrait donner à ce ministère qui devait se créer – ce n'est pas négligeable, et Jacques Warin était déjà au cabinet de Pierre Mauroy. Donc, comme je l'ai dit, mon premier contact a été assez rugueux – je n'entrerai pas dans le détail – et ensuite ça c'est très très bien passé. En fait, je voudrais réagir un peu, si vous le permettez, à ce qu'a dit André Henry ce matin. André Henry a toujours réagi – enfin, très fréquemment réagi – avec la démarche du syndicaliste, du responsable syndical, et même du haut responsable syndical, c'est-à-dire avec une certaine rigueur, une certaine exigence pour lui-même et pour les autres, mais pas suffisamment, je le dis, et il a un peu abordé la question ce matin, pas suffisamment en tant qu'homme politique, avec tout ce que cela peut comporter de bon, mais aussi de particulièrement critiquable – j'espère que certains d'entre vous me comprennent. J'ai beaucoup apprécié aussi, lorsque je suis arrivé au cabinet, que ce haut responsable syndical ait intégré l'esprit – je ne dis pas la démarche – l'esprit jeunesse et sports, l'esprit des militants jeunesse et sports en un laps de temps étonnant. Pour un responsable syndical, très proche, très enfermé dans ce carcan qu'est le



ministère de l'Éducation nationale, avoir réussi à passer outre cette démarche et ce carcan pour s'ouvrir vers le partenariat avec la vie associative, même si ça a été fait maladroitement à certains moments, c'était quelque chose de remarquable. Je pense aussi – André Henry vous a expliqué ce matin qu'il avait considéré, et je crois que c'est par honnêteté, qu'il ne devait pas, que le cabinet ne devait pas s'implanter à la Maison de la radio, là où se trouvaient les services – avec le recul, personnellement, je pense que ça été une erreur : quand on n'est pas à l'intérieur de la maison, on est moins proche et on est souvent considéré comme une structure qui veut se distancier par rapport aux responsables administratifs. C'est une opinion personnelle, mais je ne suis pas sûr de me tromper.

Je voudrais insister sur un point, dont on n'a pas parlé et que j'ai évoqué tout à l'heure, qui me paraît intéressant – enfin, on en a parlé, mais pas dans l'esprit dans lequel je souhaite l'aborder. J'ai eu la responsabilité, dès mon arrivée au cabinet, de suivre toute la démarche de la décentralisation, avec tous les contacts qui devaient être pris d'une part avec le ministère de l'Intérieur, dont la cheville ouvrière était composée de Roussely – un certain nombre d'entre vous le connaissent, il est actuellement PD-G, je crois, d'EDF – et de Giuly qui a été depuis préfet, mais je ne sais pas où il est passé maintenant ; et d'autre part avec le secrétariat général du gouvernement, qui est une structure très prégnante, très ouverte mais aussi très prégnante. Et à cette époque le ministère de l'Intérieur comme le SGG (le secrétariat général du gouvernement) voulaient nous intégrer dans l'ensemble de la démarche de décentralisation – c'est-à-dire que toutes les directions, par exemple, étaient calquées sur les préfetures, sauf le ministère de l'Éducation nationale qui avait ses rectorats, distincts des préfetures de région. J'ai personnellement beaucoup « ramé », et je suis fier d'avoir obtenu à l'époque que ces deux structures – Intérieur et SGG – acceptent de reconnaître que ce ministère n'était pas un ministère du Temps libre seulement, mais d'un Temps libre intégrant Jeunesse et Sports, bref était un ministère dont la vocation d'éducation existait dans le cadre de la formation des personnels d'animation. Et c'était très important ; cela nous a permis pendant un temps, qui a duré quand même quelques années, d'obtenir – ce n'est qu'un symbole, mais derrière ce symbole il y a tout le reste –, cette action éducatrice dont nous prétendons avoir la responsabilité en dehors ou à côté de l'Éducation nationale, ou complémentirement à elle. Cela nous a permis de préserver, en région PACA les deux directions régionales de Nice et de Marseille, et en région Rhône-Alpes les deux directions régionales de Lyon et de Grenoble. Je crois qu'on n'a pas suffisamment insisté sur cette démarche – et ce n'était pas du tout pour faire prévaloir

ce ministère, mais il s'agit de cette vocation en matière d'éducation que prétendaient vouloir protéger, assumer les deux ministères à l'époque, Temps libre et Jeunesse et Sports. Ça me paraît très important et on a un peu oublié ce matin cet aspect des choses.

Par ailleurs, André Henry a parlé beaucoup de la loi sur la vie associative, et je pense que ma voisine Chantal Bruneau va en parler tout à l'heure. Je voudrais dire aussi que, pendant ma période de responsabilité au sein du cabinet, nous avons – je dis bien nous – assez mal goûté les réactions sous forme d'opposition, de critiques acerbes que nous rencontrons beaucoup plus de la part des responsables de structures associatives de gauche que de droite. Est-ce que ça n'était pas lié au fait – en particulier au niveau du milieu enseignant – que l'on ne pouvait pas pardonner à un responsable syndicaliste de haut niveau d'avoir accepté de mettre ses pieds dans la vie politique ? Je n'en sais rien, j'ai mon opinion, ou plutôt vous devinez quelle est mon opinion. Voilà, je vais arrêter là, j'aurais encore beaucoup à dire, mais je voulais insister sur quelques points qui m'ont paru très importants.

Philippe Jessu

Je vous remercie. Vous avez souligné les aspects concernant la militance et les problèmes politiques qui se posaient à vous. Vous avez insisté justement sur cette reconnaissance symbolique de la mission de formation et d'éducation de ce ministère, et je crois que d'autres intervenants vont en parler tout à l'heure parce que, finalement, c'est peut-être une des choses qui sont restées par la suite. Je voudrais maintenant me tourner vers M. Langlais, lui qui était là avant 81 et qui est resté longtemps après 81, jusqu'en 1984, pour lui demander comment se sont présentés pour lui, en tant que responsable d'administration centrale, la mise en place des deux ministères, les relations entre les deux ministères et le développement, à côté de la jeunesse, de la direction du loisir social, etc.

Jean-Louis Langlais

Je vais essayer d'évoquer quelques flashes qui me reviennent, parce que je n'ai pas gardé d'archives – ou, en tout cas, je ne les ai pas cherchées.

D'abord je me suis demandé pourquoi j'étais resté. Je pense que je suis resté parce que d'une part j'avais connu Pierre Mauroy comme président de la Fédération Léo-Lagrange, et que nous avons eu de bonnes relations, et que d'autre part j'avais pris la précaution d'envoyer Jacques Warin au cabinet du Premier ministre – Jacques Warin qui était chef de bureau à la



Décret n° 81-792 du 18 août 1981 portant organisation de l'administration centrale du ministère du temps libre.

Le Président de la République,
 Sur le rapport du Premier ministre et du ministre du temps libre,
 Vu le décret n° 74-963 du 22 novembre 1974 relatif à l'organisation administrative en matière de tourisme ;
 Vu le décret n° 81-637 du 29 mai 1981 relatif aux attributions du ministre du temps libre ;
 Vu le décret n° 81-791 du 18 août 1981 portant création de la direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature,

Décète :

Art. 1^{er}. — L'administration centrale du ministère du temps libre comprend :

La direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature ;
 La direction de la jeunesse ;
 La direction du sport ;
 La direction du tourisme ;
 La direction de l'administration.

Le ministre du temps libre dispose du service de l'inspection générale.

Le bureau du cabinet et le service de l'information lui sont directement rattachés. Ils sont mis à la disposition en tant que de besoin du ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports, et du secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre, chargé du tourisme.

Art. 2. — La direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique menée en faveur du loisir social, du tourisme à caractère social et culturel, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature. Elle élabore la politique d'équipement correspondant à ses attributions.

Art. 3. — La direction de la jeunesse est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les actions en faveur de la jeunesse. Elle élabore la politique d'équipement correspondant à ses attributions.

Art. 4. — La direction du sport est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique sportive. Elle élabore la politique d'équipement correspondant à ses attributions.

Art. 5. — La direction du tourisme est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du tourisme au sens du décret du 22 novembre 1974, à l'exception des actions relatives au tourisme associatif.

Elle exerce le contrôle du centre d'information touristique et de l'association touristique à l'étranger. Elle élabore la politique d'équipement correspondant à ses attributions.

Dans l'exercice de cette mission, elle dispose des services d'études et d'aménagement touristique de la direction de l'urbanisme et des paysages.

Art. 6. — La direction de l'administration assure la coordination administrative et financière des actions du ministère du temps libre. Elle prépare et contrôle l'exécution du budget. Elle met en œuvre la politique d'équipement du ministère. Elle gère le personnel.

Art. 7. — Le service de l'information assure les relations de l'administration centrale du ministère du temps libre avec la presse écrite et audiovisuelle.

Il anime et coordonne les actions d'information conduites par les services extérieurs.

Il assure la diffusion des documents préparés par les services du ministère du temps libre.

Art. 8. — Des arrêtés du ministre du temps libre préciseront l'organisation des directions.

Art. 9. — Le décret n° 78-977 du 27 septembre 1978 est abrogé.

Art. 10. — Le Premier ministre et le ministre du temps libre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 août 1981.

FRANÇOIS MITTERRAND.

Par le Président de la République :
 Le Premier ministre,
 PIERRE MAUROY.

Le ministre du temps libre,
 ANDRÉ HENRY.

direction de la jeunesse. Non, je plaisante, je n'ai jamais interrogé ni les uns ni les autres, mais je dis cela au passage.

Première impression, premier flash qui me revient : une grande réunion de tout le personnel dans le hall de la Maison de la radio, et un discours du nouveau ministre André Henry, un discours très enflammé, très moral, assez désagréable pour ceux qui étaient là avant, parce que, avant, c'étaient vraiment les ténèbres et, maintenant, on allait enfin avoir une gestion transparente, vertueuse, etc. Un discours un peu désagréable donc, mais en même temps je me disais qu'il allait y avoir assez vite un décalage entre le discours, l'ambition, etc., et l'organisation politico-administrative dont on voyait l'organigramme, parce que ces trois ministres allaient être forcément très gênés les uns par les autres, dans un espace très réduit, avec des compétences qui se chevauchaient – et on voyait très bien que cet organigramme, c'était l'organisation du conflit. Et le conflit est arrivé quasiment tout de suite : je me souviens des premières réunions avec Edwige Avice et, très vite, des tensions extrê-

mement perceptibles entre les deux cabinets. J'aurai donc un discours moins euphorique, peut-être, que d'autres parce que j'ai vécu cela assez douloureusement : je sentais bien que sur le plan de l'action administrative ça allait être très difficile et ça a été tout de suite très difficile.

Je l'ai vécu douloureusement parce que – Jean Pachot me le rappelait tout à l'heure – on me demandait, à partir d'une petite direction, d'en faire deux grandes. À partir de la petite direction de la jeunesse et de ses 100 personnes – quand on rassemblait tout le monde – il fallait arriver à créer deux grandes directions : la grande direction du temps libre et la grande direction de la jeunesse. Évidemment, c'était une tâche assez difficile et, pour la direction de la jeunesse, ça s'est traduit tout simplement par une amputation : on a dû passer de 100 à 70, puisque 30 personnes ont « trahi » sous la conduite de Jean Pachot (rires) qui vous racontera comment il est devenu transfuge. Il a donc fallu réorganiser cette direction de la jeunesse et faire œuvre d'assez d'imagination pour arriver à créer deux sous-directions, puisque la sous-direction de l'éducation populaire était partie. Avec ceux qui étaient restés on a créé deux sous-directions dont l'une a été confiée à Daniel Goudineau et l'autre à Mlle Martin. Daniel Goudineau est parti au bout d'un certain temps et c'est Bettina Laville qui l'a remplacé comme sous-directeur. Comme chefs de bureau, il y avait Brigitte Cahen, Jean-Claude Diquet, Bettina Laville, Michel Hourcade, etc., qui ont eu ensuite des carrières administratives diverses mais en général brillantes. On s'était efforcé de faire deux structures : une sous-direction des activités socio-éducatives et une sous-direction des actions interministérielles.

Troisième idée qui me revient, ce sont les dossiers dont je suis allé parler, assez rapidement, à Mme Avice. Le premier de ces dossiers était le dossier budgétaire. On m'avait demandé de refaire un budget pour ma direction et j'y étais allé « gaiement » en me disant : « C'est le moment, il y a de nouvelles perspectives. » J'avais donc demandé des choses absolument insensées comme le doublement de l'aide aux associations, le recrutement de 40 postes FONJEP, le doublement des crédits internationaux, etc., et ma note m'est revenue avec l'annotation suivante : « Manque d'ambition » (rires). J'ai donc repris la chose, et ensuite, évidemment, nous sommes allés aux Finances et nous en sommes revenus nus comme d'habitude, enfin, à peine plus habillés que d'habitude : c'était le premier contact avec la réalité qui se faisait. Les autres sujets dont j'ai parlé assez vite avec Madame Avice, c'étaient les subventions aux associations. Nous avons donc passé ensemble en revue l'aide aux associations et



elle m'a dit : « Mais c'est surprenant parce que, finalement, il y en a beaucoup plus à gauche qu'à droite et vous donnez beaucoup plus à celles de gauche qu'à celles de droite. » Je lui ai répondu qu'effectivement, c'est comme ça ; la vie associative dans le secteur socio-éducatif, c'étaient essentiellement des associations situées à gauche sur l'échiquier politique et il n'y avait aucune raison de ne pas les traiter comme elles le méritent. Deuxième sujet dont je lui ai parlé, c'étaient les actions internationales – je me souviens de lui avoir parlé de l'OFAJ et de L'OFQJ ; je lui ai parlé aussi des problèmes d'information, des problèmes du CIDJ, des problèmes du prix du livre qu'on allait lancer, etc. Tous ces sujets l'ont beaucoup intéressée mais, ce que nous avons fait de plus utile, me semble-t-il, en y réfléchissant avec un peu de recul, c'est la création du programme « Jeunes volontaires ». C'est vraiment un dossier auquel nous nous sommes beaucoup donnés et qui a bien marché. Dès la première année, il me semble me souvenir qu'on s'était donné pour objectif de créer 100 postes par département, quelque chose comme ça, et on y est arrivés. On avait ensuite réussi – enfin vous aviez réussi, ceux qui étaient sur le terrain – à « caser » la plupart des jeunes, à pérenniser leur emploi dans les associations ou dans les collectivités locales. Ça a été un beau succès, et je crois que c'est Michel Delebarre qui s'en est inspiré pour étendre le programme ; il est passé du cousu main à la mesure industrielle et à ce moment-là, évidemment, ça a perdu un peu l'esprit d'origine et surtout les taux de réussite.

Voilà comment j'ai vécu la transition, avec à la fois un mélange d'intérêt parce qu'il y avait plein de choses nouvelles – un discours nouveau en tout cas –, un certain scepticisme parce que je sentais bien que tout ça n'allait pas pouvoir très bien s'articuler – et d'ailleurs dès l'année suivante le budget a été en baisse, on a eu les premières difficultés, on n'a pas réussi à transformer l'essai –, et troisièmement une certaine continuité dans l'action puisque, à part ce programme « Jeunes volontaires » qui a vraiment été la chose nouvelle, le reste, c'était un peu la continuité dans le changement. Voilà.

Philippe Jessu

Je vous remercie. Je crois qu'on est entrés là dans les problèmes très concrets, mais nous allons aborder maintenant un autre aspect des problèmes, qui sont aussi concrets mais qui concernent les nouvelles orientations politiques. Alors, je vais me tourner vers le « transfuge », qui va nous parler de la manière dont il est passé de l'autre côté, et qui a dû à la fois vivre le statut de transfuge et celui de fonctionnaire qui se trouvait confronté à un changement politique majeur.

Jean Pachot

Je faisais effectivement partie des « déjà là ». Je voudrais d'abord, sur un ton un peu plus grave – ce matin, nous avons parlé de Jacques Warin et Henri Grolleau – en regardant l'organigramme cela m'a frappé, je voudrais rendre hommage à des fonctionnaires de la direction de la jeunesse ou de la nouvelle direction du loisir social, qui ne sont plus là et qui ont joué un rôle chacun à leur place. Je voudrais en citer trois : d'abord Claude Laks, inspecteur principal, qui était en charge du bureau de la communication sociale, etc. – parce que les bureaux avaient comme la direction des noms très longs –, Claude Laks que vous avez certainement connu pour la plupart d'entre vous ; Sylvain Van Hecke qui, lui, était tourné vers la tradition – l'un était tourné vers la modernité, l'autre vers la tradition – Sylvain Van Hecke, attaché principal ; et puis un garçon, qui était peut-être le fonctionnaire le plus mal payé du ministère et qui a fait le plus gros boulot pendant l'été 81, Léo Galli, qui a traité les quelque 400 dossiers des nouveaux CTP recrutés par les directions régionales et départementales dans le courant de l'été, et je tiens vraiment à saluer sa mémoire car, encore une fois, il était un tout petit fonctionnaire mais il a travaillé comme un fou, en y croyant. En y croyant, ce qui me conduit à dire que, par rapport à la question posée tout à l'heure par Philippe Jessu en ouverture, je crois pouvoir dire rétrospectivement que la mobilisation des personnels était acquise ; et j'en voudrais pour témoignage ce qu'a dit un monsieur très respectable qui était à la direction de la jeunesse, qui n'était pas forcément réputé pour avoir des opinions de gauche – c'est un euphémisme – et qui dès le 11 mai a dit : « Eh bien ! cet homme-là, maintenant il faut l'aider » (en parlant du président qui venait d'être élu). Voilà qui caractérise bien l'esprit fonctionnaire – et je crois qu'on est là aussi pour en parler – et cela, je dirais, avec une triple référence qui a toujours été la mienne, enfin,

MINISTÈRE DU TEMPS LIBRE

Organisation de la direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature.

Le ministre du temps libre,

Vu le décret du 23 juin 1981 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 81-637 du 29 mai 1981 relatif aux attributions du ministre du temps libre ;

Vu le décret n° 81-791 du 18 août 1981 portant création au ministère du temps libre d'une direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature ;

Vu le décret n° 81-792 du 18 août 1981 portant organisation de l'administration centrale du ministère du temps libre,

Arrête :

Art. 1^{er}. — La direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature comprend :

I. — Une mission chargée des liaisons permanentes interministérielles, touchant la politique du loisir social ;

Un bureau de la vie associative ;

Une section de gestion (équipement, finances, personnel).

II. — La sous-direction de l'éducation populaire qui comporte :

Un bureau de la pédagogie et de la formation ;

Un bureau de la promotion des arts, des traditions populaires et des identités régionales ;

Un bureau de la communication sociale et du développement des techniques audiovisuelles ;

Un bureau des associations d'éducation populaire ;

Un bureau des relations internationales.

III. — La sous-direction du loisir social et des activités de pleine nature qui comporte :

Un bureau des innovations ;

Un bureau des associations de tourisme et de vacances ;

Un bureau des espaces de loisirs et des activités de pleine nature ;

Un bureau de l'aménagement du temps.

Art. 2. — Le directeur du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 1981.

ANDRÉ HENRY.

La direction du loisir social, ses sous-directions et bureaux.



© INJEP

Journée d'étude du 10 avril 2003, à l'INJEP : de g. à dr., Jacques Touzeau, François Villalard, Jean Pachot, Michel Simon, Denise Barriolade.

trois choses qui sont étroitement liées : la première, c'est le respect scrupuleux du principe de légalité, avec parfois sa conséquence – mais ce n'était pas le cas en 1981 – d'avoir à désobéir à l'ordre manifestement illégal ; la seconde, la loyauté à l'égard des autorités légitimement parvenues au pouvoir – ce qui était le cas – ; enfin, l'attachement à la notion de continuité du service public.

Par rapport à ce qui a été dit ce matin et à ce que vient de dire également Jean-Louis Langlais, au risque de pousser parfois un peu loin le paradoxe, je dirais que je défendrais la continuité, et même en ce qui concerne les structures. Nous attendions effectivement ce qui allait se passer – cela a été évoqué ce matin par André Henry en particulier –, et nous avons donc vu arriver cette notion de ministère du Temps libre ; mais si on prend l'œil – Henri Alexandre parlait du secrétariat général du gouvernement – du Journal officiel, si j'ose dire, qui est le décret de répartition des compétences, on se dit finalement qu'il n'y avait pas grand-chose de changé par rapport à un ministère qui était assez large – M. Villalard en a dit un mot ce matin – qui était Jeunesse, Sports et Loisirs, c'est-à-dire intégrant le tourisme. Donc la nouveauté était, cela a été amplement dit ce matin, du côté de l'esprit, du côté de la « renaissance », etc., mais du point de vue strict du juriste de droit public, le changement n'était pas aussi énorme que